

POUR MEMBRE SEULEMENT
Utilisation du logo

Les normes

Membre de



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

POUR MEMBRE SEULEMENT

Utilisation du logo

Norme maîtresse d'utilisation du logo
avec ou sans signature

Cet ouvrage sert de référence à quiconque conçoit et produit du matériel de communication en tant que membre de l'OPPQ, dans le but d'assurer l'uniformité de l'utilisation du logo pour l'ensemble de ses communications.

Version officielle du logo « avec signature »

Le logo doit être utilisé en tout temps intégralement dans sa version officielle, c'est-à-dire en vert et noir, avec la signature «Une présence qui fait la différence» au-dessous, **le tout sur fond blanc.**

Aucune modification des polices de caractères ou du symbole n'est permise. Vous trouverez également dans le présent document les règles qui vous permettront de déterminer quelles sont les autres utilisations acceptables dans les cas où, pour une question d'agencement, d'espace ou de couleurs, la version officielle ne peut être utilisée.

Version officielle du logo « sans signature »

Dans le cas où l'énoncé de la signature est mis en évidence d'une autre façon et autorisé par la Direction des communications, l'utilisation de la version officielle « sans signature » est indiquée pour éviter toute forme de redondance.

Membre de



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

Membre de



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

POUR MEMBRE SEULEMENT

Utilisation du logo

Code de déontologie

Comme stipulé dans votre Code de déontologie aux articles 74 et 75

74. Lorsque le psychoéducateur reproduit le symbole graphique de l'Ordre, à des fins de publicité, il s'assure que ce symbole est conforme à l'original possédé par l'Ordre.

75. Lorsqu'il utilise le symbole graphique de l'Ordre dans sa publicité, le psychoéducateur ne donne pas à penser qu'il s'agit d'une publicité de l'Ordre.,

Pour plus d'informations sur les restrictions et les obligations relatives à la publicité, référez-vous à la SECTION X – Obligations et restrictions relatives à la publicité de votre Code de déontologie.

**Pour toute information ou obtenir la version graphique (eps) du logo,
n'hésitez pas à communiquer avec**

Sophie Rodriguez

Adjointe aux communications et services administratifs

Par courriel à

srodriguez@ordrepsed.qc.ca

Par téléphone au

514 333-6601 / 1 877 913-6601

POUR MEMBRE SEULEMENT

Utilisation du logo

Couleurs officielles et
Gestion de la couleur

Vous trouverez ci-contre les recettes des deux couleurs utilisées, et ce, pour différents procédés de reproduction, que ce soit pour de l'impression traditionnelle et numérique (version solide et CMYK), pour Internet (HTML) ou pour toute forme de projection (RGB).

Toute utilisation sur un fond autre que blanc requiert une version monochromatique du logo, que vous trouverez à la page suivante.

Membre de



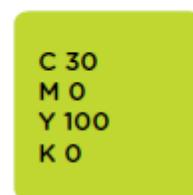
ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

SOLIDE



CMYK



HTML



RGB



POUR MEMBRE SEULEMENT Utilisation du logo

Monochromie

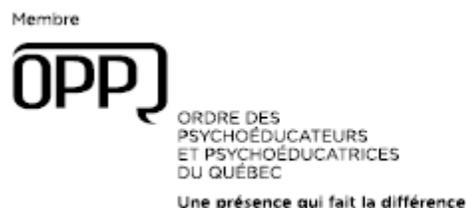
Dans la mesure où le fond n'est pas blanc ou pour toute autre question technique ou esthétique, il sera indiqué d'utiliser l'une des versions monochromatiques (noir et blanc ou renversée). Ces versions sont assujetties aux mêmes règles d'utilisation que le logo officiel.

Questions techniques et solutions

- Procédé d'impression noir et blanc : utilisation de la version « noir et blanc »
- Procédé d'impression en couleurs à plat qui diffèrent de nos couleurs : utilisation de la version «renversée» sur fond à 100 % de la couleur
- Procédés qui ne garantissent pas une reproduction fidèle de la couleur : utilisation de la version « noir et blanc »

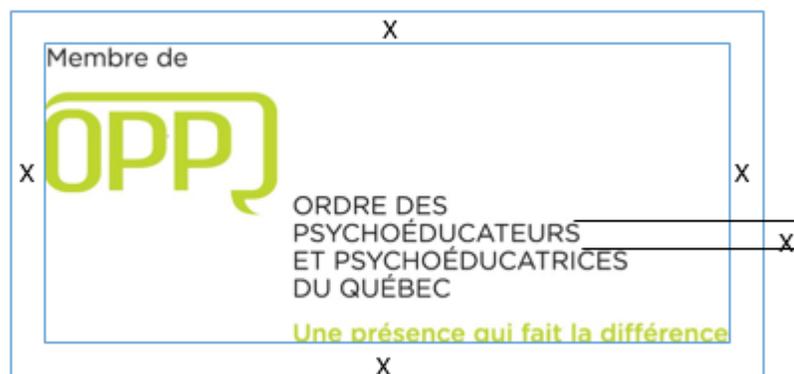
Questions esthétiques et solutions

- Tout fond de couleur ou photographique pâle : utilisation de la version « noir et blanc »
- Tout fond de couleur ou photographique foncé : utilisation de la version « renversée »
- Commandite ou présence du logo en compagnie d'autres logos en noir : utilisation de la version « noir et blanc »



POUR MEMBRE SEULEMENT Utilisation du logo

Espace de dégagement
et taille minimal



Pour conserver l'impact maximal du logo, il est nécessaire de garder un espace de dégagement tout autour. Cet espace est déterminé par la hauteur (x) du texte et de son interlignage. Les éléments graphiques et textes devront se situer en dehors de cette zone.



Le format minimum du logo ne doit pas être inférieur à 1 po 5/8 (1,625") de largeur totale, tel qu'indiqué.

De plus, il faudra obligatoirement utiliser la version officielle « sans signature » pour tout format inférieur à 2 pouces de largeur.

POUR MEMBRE SEULEMENT

Utilisation du logo

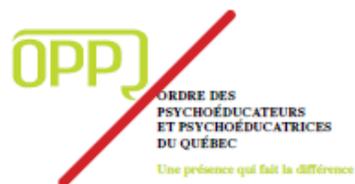
Mauvais usages

Voici différents exemples de mauvais usages qui contreviendraient aux règles établies dans ce cahier.

NOTE IMPORTANTE

Pour toute question sur l'utilisation du logo, n'hésitez pas à joindre :

le Service des communications de l'Ordre.



Mauvaise police de caractères



Slogan placé au mauvais endroit



Inversion des couleurs



Autres couleurs



Symbole « OPPQ » modifié



Logo étiré



Version couleur sur fond de couleur